



# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-02-247

### **Création d'une aire d'affectation « activités multiples » du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à son assemblée du 16 décembre 2002, le projet de règlement P-02-247 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) ».

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement P-02-247 modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce en créant, à même une aire d'affectation « Commerce lourd » située à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, une aire d'affectation « activités multiples » pour les lots 83-6, 83-10 et 83-11 de la paroisse cadastrale du village de Côte-des-Neiges.

Cette modification est requise suite à une demande de modification de zonage soumise à l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce par la Fondation *Islamique charitable Alkhoée Inc.* afin de permettre l'occupation de bâtiments localisés au 7085, chemin de la Côte-des-Neiges et au 3660, rue Frobisher, à des fins d'école primaire et préscolaire et à des fins de lieu de culte.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « Activités multiples » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, et ce puisque l'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Commerce lourd ».

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, 6<sup>e</sup> étage;
- ❖ au bureau de l'arrondissement Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt;
- ❖ au bureau Accès-Montréal de Côte-des-Neiges, 5855, chemin de la Côte-des-Neiges;
- ❖ aux bureaux du Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca);

### **Assemblée de consultation publique**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Le lundi 27 janvier 2003**

**19 h**

Centre Appleton  
6585, Côte-des-Neiges

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Luc Doray de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, le 8 janvier 2003

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville